

MANDATE N-FREE

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit MANDATE N-FREE

Autres moyens

Sans objet

d'identification

Utilisation recommandée Assainisseur

Restrictions d'utilisation Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Aucune information sur la dilution fournie.

Société Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission 05/31/2017

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4 Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4 Toxicité aiguë (Dermale) Catégorie 4 Corrosion de la peau : Catégorie 1A Dommages occulaires

graves

: Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Danger

: Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. Déclarations sur les risques

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

> Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

917194-01 1/11

MANDATE N-FREE

médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher. EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion récipient en avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

: Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique acide propionique	No. CAS 79-09-4	Concentration (%)
acide sulfurique acide phosphorique	7664-93-9 7664-38-2	9.5 8.5
Acides organiques acide nonanoique	334-48-5 112-05-0	3

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale.

Protection pour les secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

917194-01 2 / 11

MANDATE N-FREE

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à Moyen d'extinction approprié

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Non inflammable ou combustible.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/

917194-01 3/11

MANDATE N-FREE

vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés -

dégagera le gaz de chlore.

Conditions de stockage sures : Conserver à l'écart des bases fortes. Tenir hors de portée des

enfants. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 0 °C à 50 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
propionic acid	79-09-4	TWA	10 ppm	ACGIH
		TWA	10 ppm 30 mg/m3	NIOSH REL
		STEL	15 ppm 45 mg/m3	NIOSH REL
sulphuric acid	7664-93-9	TWA (Thoracic fraction)	0.2 mg/m3	ACGIH
		TWA	1 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	1 mg/m3	OSHA Z1
Phosphoric acid	7664-38-2	TWA	1 mg/m3	ACGIH
		STEL	3 mg/m3	ACGIH
		TWA	1 mg/m3	NIOSH REL
		STEL	3 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	1 mg/m3	OSHA Z1

Mesures d'ordre technique

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard.

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en cas de contact ou

danger d'éclaboussure.

917194-01 4 / 11

MANDATE N-FREE

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : clair, incolore

Odeur : piquante

pH : 0.2 - 0.4, (100 %)

Point d'éclair : Sans objet

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible : Donnée non disponible : Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible
poids moléculaire : Donnée non disponible
COV (composés organiques : Donnée non disponible

volatils)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits

chlorés - dégagera le gaz de chlore.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Agents de blanchiment chlorés

Bases

917194-01 5 / 11

MANDATE N-FREE

Métaux

Produits de décomposition

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge

et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

Toxicité

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : Donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la : Donnée non disponible

peau

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible
Effets sur la reproduction : Donnée non disponible
Mutagénécité de la cellule : Donnée non disponible

germinale

917194-01 6 / 11

MANDATE N-FREE

Tératogénicité : Donnée non disponible : Donnée non disponible

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : acide propionique

DL50 Rat: 3,455 mg/kg

acide phosphorique DL50 Rat: 2,600 mg/kg

Acides organiques DL50 Rat: 3,310 mg/kg

acide nonanoique DL50 Rat: 5,000 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : acide propionique

4 h DL50 Rat: 9.85 mg/l

acide phosphorique 4 h CL50 Rat: 0.962 mg/l

acide nonanoique 4 h CL50 Rat: 1.24 mg/l

Composants

Toxicité cutanée aiguë : acide propionique

DL50 Rat: 3,235 mg/kg

acide phosphorique DL50 Lapin: 2,000 mg/kg

Acides organiques

DL50 Lapin: > 5,000 mg/kg

acide nonanoique DL50 Rat: 2,000 mg/kg

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques.

Produit

Toxicité pour les poissons

: Donnée non disponible: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les algues

: Donnée non disponible

Composants

917194-01 7 / 11

MANDATE N-FREE

Toxicité pour les poissons : acide propionique

96 h CL50 Leuciscus idus (Ide): > 10,000 mg/l

acide sulfurique 96 h CL50: 22 mg/l

Acides organiques

96 h CL50 Poissons: 20 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

: acide propionique

48 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau): > 500 mg/l

acide phosphorique

48 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau): > 100 mg/l

acide nonanoique

48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 96 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : acide propionique

72 h CE50 Desmodesmus subspicatus (Algues vertes): > 500 mg/l

acide phosphorique

72 h CE50 Desmodesmus subspicatus (Algues vertes): > 100 mg/l

Persistance et dégradabilité

Sans objet - Biocide

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à

l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer

conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans

une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients

vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

917194-01 8 / 11

MANDATE N-FREE

Transport terrestre (DOT)

No. UN : 3264

Description des : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

marchandises

(Acide sulfurique, propionic acid)

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime

(IMDG/IMO)

No. UN : 3264

Description des : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

marchandises

(Acide sulfurique, propionic acid)

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EPA Numéro : 4959-41-1677

d'enregistrement

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ
			(lbs)
acide sulfurique	7664-93-9	1000	10509

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
acide sulfurique	7664-93-9	1000	10509

SARA 311/312 Dangers : Risque aigu pour la santé

Risque chronique pour la santé

SARA 302 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés

tels qu'établis sous SARA Title III, Section 302:

acide sulfurique 7664-93-9 9.516 %

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

California Prop 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

917194-01 9 / 11

MANDATE N-FREE

Inventaire des États-Unis TSCA :

Dans l'inventaire TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

En conformité avec les inventaires

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

En conformité avec les inventaires

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

En conformité avec les inventaires

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

En conformité avec les inventaires

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

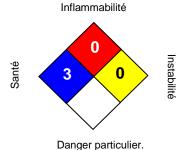
En conformité avec les inventaires

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA:



- .

HMIS III:

SANTÉ	3
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 =Léger,

2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extreme, * = Chronique

Date d'émission : 05/31/2017

Version : 1.2

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions

917194-01 10 / 11

MANDATE N-FREE

satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

917194-01 11 / 11